
FICHE TECHNIQUE de la salle

MOLIÈRE

PALAIS DE BONDY

18-20, quai de Bondy, 69005 Lyon



Service des Salles Municipales
& Locaux Syndicaux
MAJ du 01/01/2025

Informations Générales

- **Contact pour toute démarche de location :**

Ville de Lyon / Direction Centrale de l'Immobilier,
Service des Salles Municipales & Locaux Syndicaux,
11 rue du Griffon, Lyon 1er (Adresse postale : 69205 Lyon Cedex 01)

Accueil :

04 72 10 38 21 (du lundi au vendredi 9h00/13h00 sans RV – 14h00/17h00 sur RV)

Email : salles.municipales@mairie-lyon.fr

- **Contacts pour toute information :**

- **Salle :** RESPONSABLES DE LA SALLE

- **Sébastien MUT :** 06 03 93 20 76

- **Email :** Maitrise.SMLS@mairie-lyon.fr

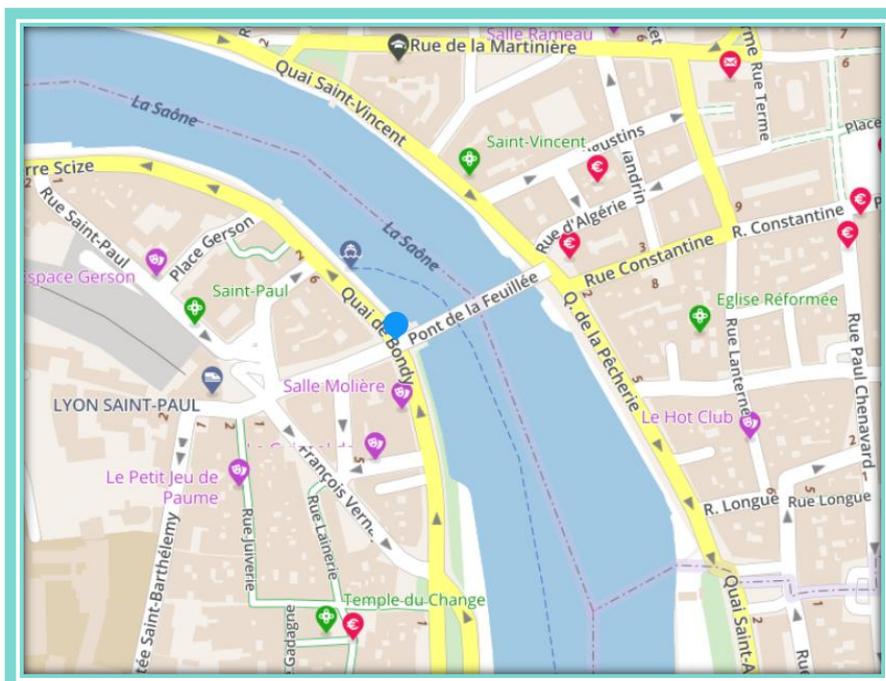
- **Technique :** RESPONSABLE TECHNIQUE SON, LUMIERE

- **Frédéric TERRAS :** 06 16 81 40 05

- **Email :** frederic.terras@mairie-lyon.fr

Plan de masse – accès salle :

- métro station « Hôtel de Ville » puis 10mn de marche, métro station « Saint Jean » puis 9mn de marche, bus lignes C19/C31/C40/C14 arrêt « Saint-Paul ».
- - parkings payants à proximité: parc « Saint-Jean »,



Entrée du public :

- 18 quai de Bondy, Lyon 5ème (gestion de l'attente du public à l'extérieur sous responsabilité de l'organisateur),
- Accès pour Personnes à Mobilité Réduite possible par la rue Carrand (ascenseur, accueil et accompagnement sous responsabilité de l'organisateur),
- Billetterie dans l'atrium pour l'accueil et vente de places.

Entrée des artistes :

- Rue Carrand (entre le 2 et le quai de bondy).

Accès techniques : (Chargement et déchargement)

- Possibilité de livraison & reprises de pianos, décors & matériels volumineux avant 9H,
- Sur rendez-vous, au 2 rue Carrand.

Conditions de mise à disposition de la Salle :

Les conditions de mise à disposition de la salle sont décrites dans le règlement général du Service des Salles Municipales et le Règlement Intérieur particulier de la Salle.

Le personnel de la Ville de Lyon est composé de régisseurs de salles et de régisseurs son et lumière.

Les régisseurs de salles : ont pour mission d'assurer l'ouverture et la fermeture de l'établissement, l'accueil de l'organisateur, la préparation, la propreté et la surveillance du bâtiment et de ses équipements et de garantir le respect des règles de sécurité ERP pendant la présence de tout public.

Les régisseurs ne déchargent pas le matériel de l'organisateur et ne participent pas au montage/démontage (hormis manipulation des machineries de scène, perches et ponts motorisés.

Il appartient à l'organisateur de gérer les relations avec les artistes, les techniciens ou le public.

Que le contractant soit un professionnel du spectacle ou non, les régisseurs de salle mettent les équipements mobiliers (tables, chaises, praticables, pupitre orateur) à disposition de ce dernier qui en assure l'installation, sous leur contrôle.

Les régisseurs son et lumière : assistent à la mise en œuvre des dispositifs techniques des salles nécessaires à la conduite et la contrôlent le respect des normes de sécurité du spectacle. Ils assurent l'alimentation et la sécurité électrique du bâtiment pendant les manifestations.

Lors de manifestations organisées par une structure non détentrice d'une licence d'entrepreneur de spectacle vivant, le régisseur son et lumière peut assurer la conduite son ou lumière après acceptation de celle-ci par le Directeur technique.

Le régisseur son et lumière ne connaissant pas le spectacle, il est impératif de désigner une personne qui pourra le guider et/ou de fournir tous types de documents nécessaires au bon déroulé du spectacle (conduite lumière, tops son, déroulé du spectacle, plan de feu, plan de scène...).

Lorsque l'occupant est un professionnel du spectacle (détenteur d'une licence d'entrepreneur de spectacle), les régisseurs son et lumière mettent les équipements à disposition de celui-ci et en supervisent l'installation, dans le respect des règles de sécurité en vigueur. Ils n'assurent pas les régies son et lumière.

Conditions d'utilisation du matériel des salles de spectacles:

Le matériel (son, lumière et logistique) est mis à disposition dans un bon état de fonctionnement.

L'utilisation par le contractant dudit matériel se fait obligatoirement en présence du régisseur et du sonorisateur-électricien de la Ville de Lyon.

A condition que les règles de sécurité soient respectées, les matériels mis à disposition ne pourront être déplacés par le contractant qu'après accord de l'agent compétent de la Ville. **Ils sont remis à leur place initiale par le contractant à la fin de la manifestation.** Le temps de démontage et remise en place de ces équipements devra être **compris sur la période de location.**

LA SALLE

Capacité totale de 586 places assises + 2 emplacements permanents PMR

(Voir plan de fauteuils en Annexe 1)



- Le parterre situé en demi-sous-sol (plusieurs marches à descendre) est en pente légère, et dispose de 198 places assises, dont 8 places de servitude (A-1/A-2/A-3/A-4/A-5/A-6/E-8/E-10).
- Les mezzanines latérales disposent de 72 places assises (38 à Cour, 34 à Jardin).
- Les loges latérales disposent de 30 places assises (18 à Cour, 12 à Jardin, à raison de 2 fauteuils par loge) + 2 emplacements permanents pour fauteuils roulants côté Jardin.
- En cas d'utilisation de la loge 15 (fond de salle) en régie lumière, 3 fauteuils sont à dégrever de la jauge.
- Les balcons disposent de 286 places assises (60 au balcon face + 74 en 2ème balcon face + 76 au Balcon Cour + 76 au balcon Jardin).
- **Attention : 144 places sont inconfortables ou ne bénéficient pas d'une bonne visibilité de la scène (voir plan).**
- La salle est équipée de fauteuils fixes numérotés, sans fosse, promenoirs ou bergeries (le public debout n'est pas admis),

PARTICULARITÉS

- La salle Molière dispose d'une très grande qualité acoustique, privilégiant l'audition. **Elle n'est pas équipée de sonorisation.**
- Aucun matériel ne doit être entreposé dans le volume salle et dans les circulations,
- Tout dispositif technique installé en salle (régie temporaire, table de vidéo projection, caméras...) doit être préalablement soumis à l'accord du Service des Salles Municipales et entraîne une réduction des places assises (nous consulter pour étude).
- La salle n'est pas équipée de boucle magnétique pour malentendants (salle non sonorisée) et n'est pas climatisée.

LES LOGES



- 1 loge collective ; limitée à 19 personnes, équipées d'une grande table ovale et d'un réfrigérateur,
- 3 loges individuelles (pouvant fermer à clé) équipées de table de maquillage et miroir,
- 1 cabinet de toilette.
- Accès direct au plateau par un escalier donnant à Cour.

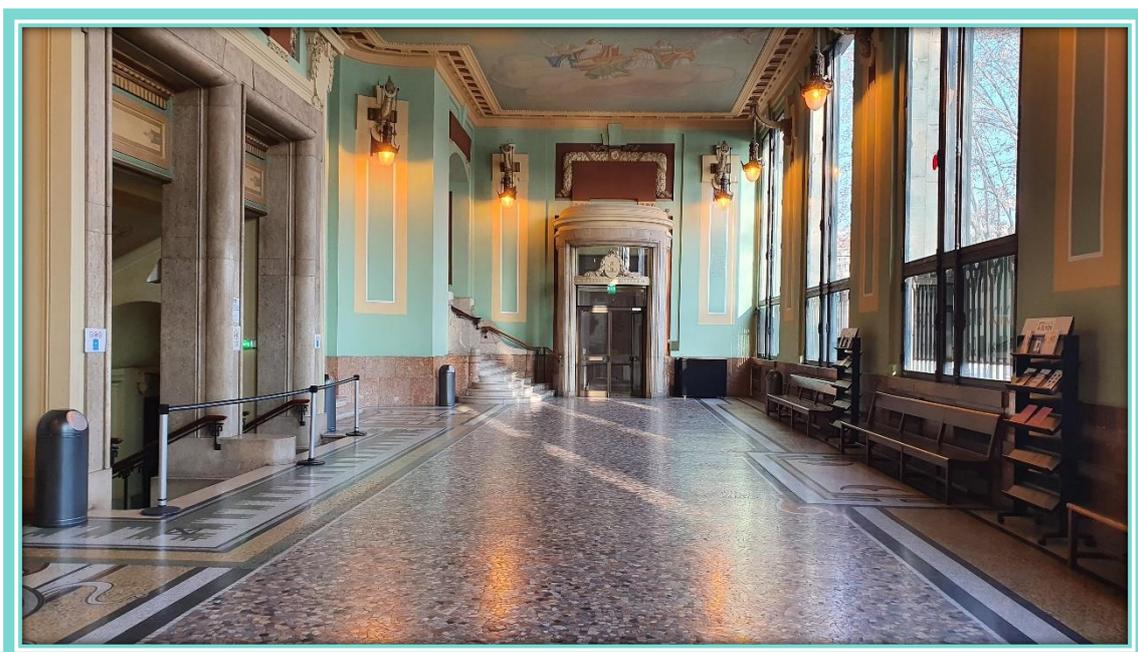
LA RÉGIE



- Régie lumière située en coulisse COUR sans visibilité directe sur la scène.
- Possibilité d'installer la régie lumière et/ou son en fond salle, dans une loge à cour (3PC 16A + 1 liaison DMX et commandes éclairage de salle).

DIVERS

Hall & atrium :



- 1 petite banque mobile d'accueil et billetterie, plots mobiles pour files d'attentes.

ESPACE SCÉNIQUE



Espace scénique intégré au cadre de scène.

Prévoir impérativement des décors classés M1 ou B-s2, d0. Certificats exigés (aucune exigence pour les accessoires et les costumes).

Plateau :

- Plancher bois, hauteur 0.80m,
- Rideau de milieu de scène en velours bleu, sur patience, avec ouverture à la Grecque (commandes en coulisse Cour),
- Dimensions Plateau : 7.40m de large en avant-scène, 6.55m en arrière-scène, 6.10m de profondeur (dont 3.50m avant le rideau).
- Accès direct aux loges côté Cour, régie technique

Capacité d'accueil : 50 personnes maximum.

(Au-delà une notice de sécurité sera à prévoir au moins 3 mois avant la manifestation pour avis de la Commission de Sécurité)

Equipements :

- 1 perche motorisée, d'une capacité de 120 Kg, avec commandes à Cour
 - Perches fixes de chaque côté de la salle sur les balcons avec 4 lignes graduées. CMU 90 Kg par perche.
 - Lignes lumières réparties en 4 boîtiers de 2 lignes (2 avant-scène et 2 au lointain jardin/cour)
- (NB : la salle n'est pas équipée d'écran de projection, vidéoprojecteur, cyclorama).

Mobilier :

- 3 praticables à ciseaux 2m x 1m (type Samia),
- 20 chaises.

ÉQUIPEMENTS SON

La salle, à vocation acoustique, n'est pas équipée de sonorisation.
Nous déconseillons toute installation son non indispensable dans celle-ci.

ÉQUIPEMENTS LUMIÈRE :

PUPITRE :

- 1 Pupitre zéro 88 flx 24

PROJECTEURS :

- 4 découpes ETC 750w 8/13
- 20 PC 1 Kw
- 9 PAR64
- 2 découpes Robert Juliat 614

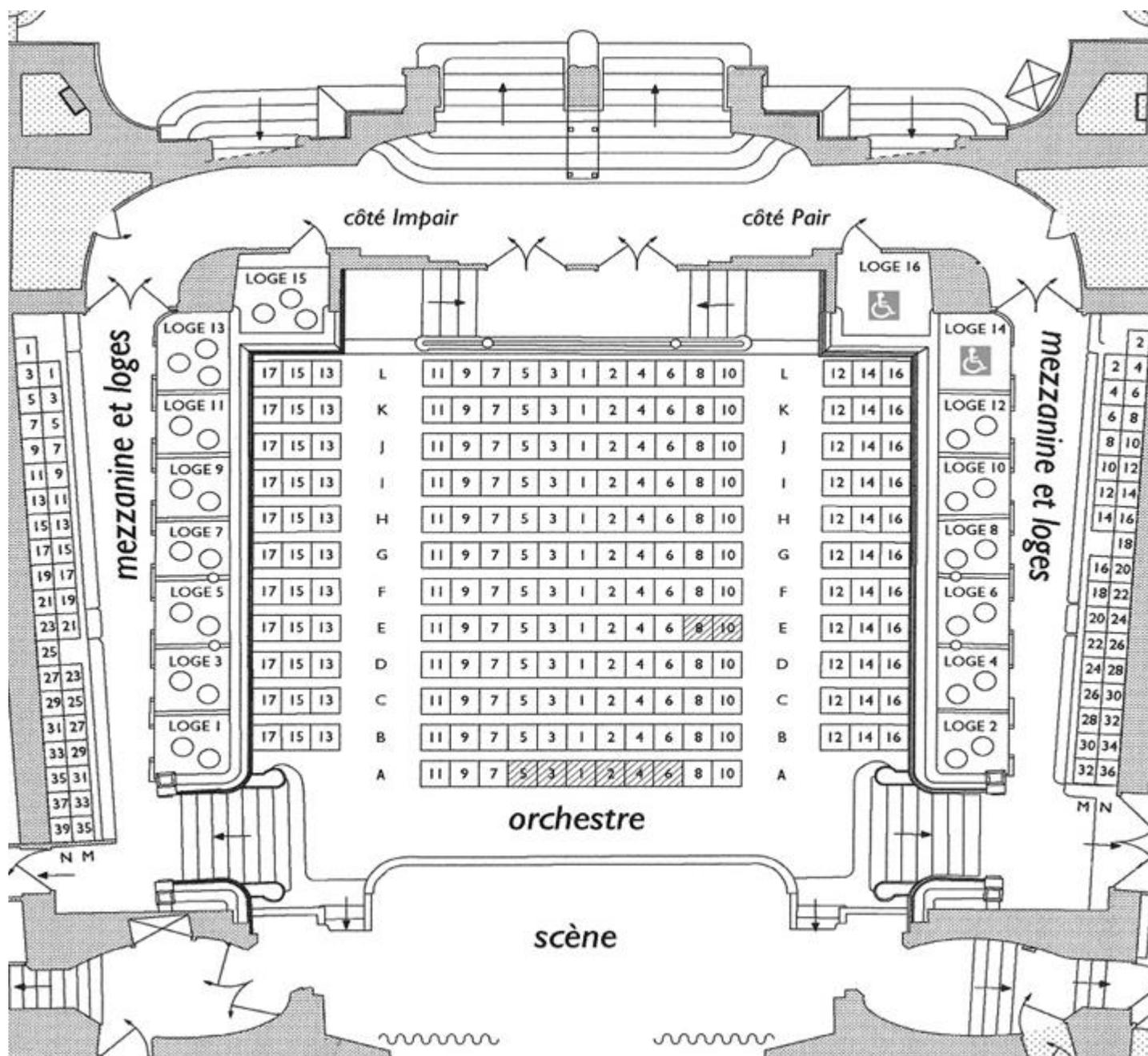
AUTRE :

- Bloc gradateur PU Tivoli 24 circuits de 2Kw
- Liaison DMX et commandes éclairage salle en loge 15
- Alimentations P17 63A et 32A en régie technique Cour

Les consommables : Gaffer, gélatines, scotch, etc... ne sont pas fournis.

ANNEXES

ANNEXE 1 - PLAN DE FAUTEUILS niveau ORCHESTRE



Le niveau orchestre est en pente légère, et dispose avec les mezzanines et loges de :

300 places assises (dont 8 places de servitude, hachurée : A1 à A6 et E8-E10)
 + 2 emplacements permanents pour fauteuils roulants (en loges 14 et 16).

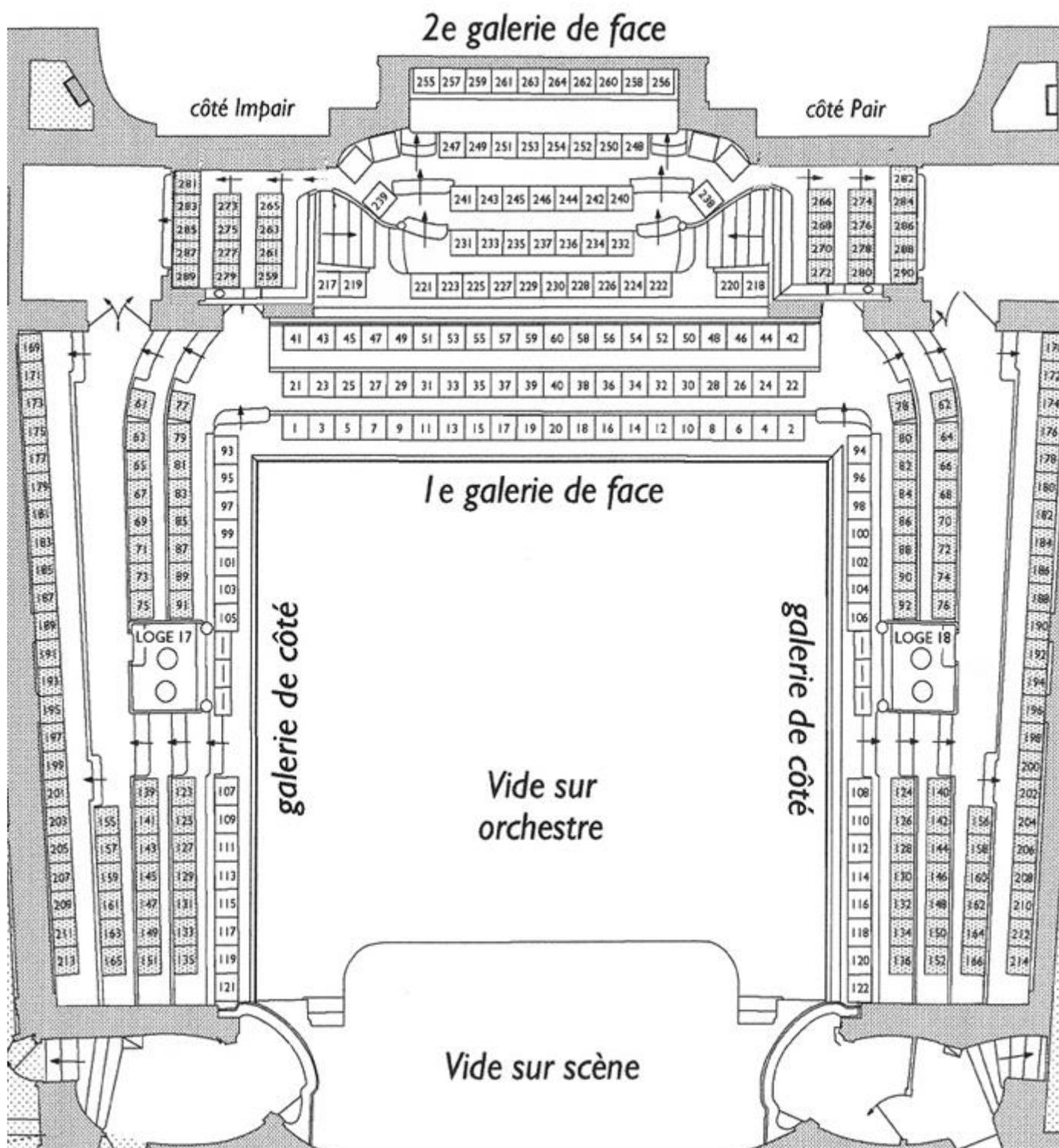
Les loges disposent de sièges.

La loge 15 peut si nécessaire accueillir une régie lumière (dans ce cas, dégrèver 3 places à la jauge).

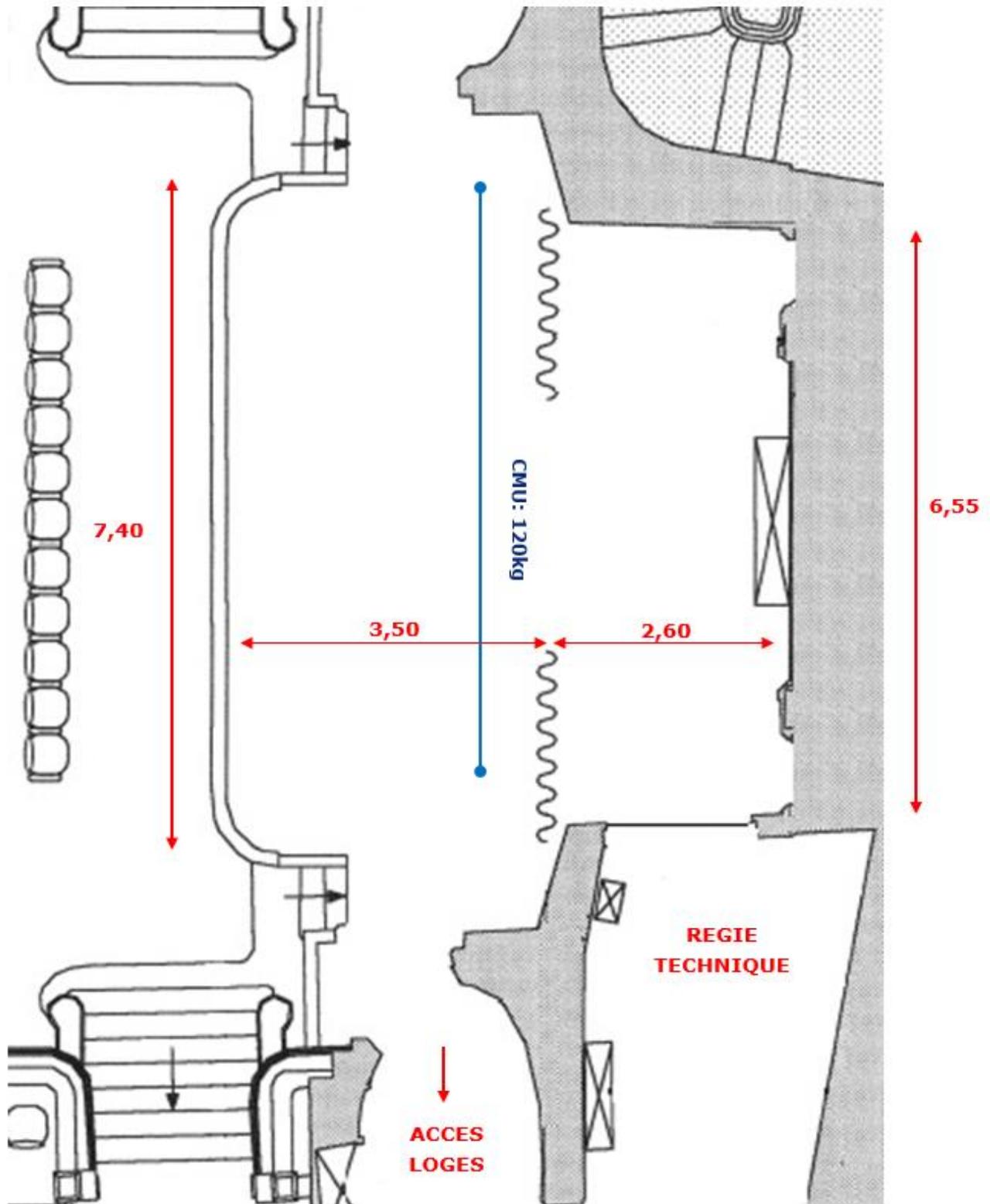
ANNEXE 1bis - PLAN DE FAUTEUILS niveau BALCON

Le niveau balcon est gradiné, et dispose avec les galeries de :
286 places assises

Attention : les 144 places grisées sont inconfortables ou à visibilité réduite.



ANNEXE 2 - PLAN DE SCENE



ANNEXE 2 - PLAN DE FEU DE BASE

